

# L'immense solitude des lanceurs d'alerte

Alors que l'association Anticor tient son université d'été à Nantes, samedi 28 septembre, et à l'heure où Edward Snowden publie ses mémoires, Mediacités a rencontré plusieurs lanceurs d'alerte installés à Nantes et dans ses alentours. Tous ont subi, à des échelles différentes, les conséquences déléteres de la révélation de la vérité.

Par **Florence Pagneux** - 26 septembre 2019 ⌚ 6 minutes

« **D**evenir lanceur d'alerte? C'est la version moderne de la peste. On fait fuir tout le monde, y compris ceux qui devraient nous protéger et nous défendre ». Ces mots qui font froid dans le dos sont de Françoise Nicolas. Comme Mediacités l'a raconté à plusieurs reprises, (<https://www.mediacites.fr/portrait/nantes/2018/04/05/une-lanceuse-dalerte-nantaise-en-guerre-contre-le-quai-dorsay/>) cette ancienne fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères a signalé des détournements de fonds publics lorsqu'elle était en poste à l'ambassade de France au Bénin en 2009, avant de subir, l'année suivante, «une tentative d'assassinat» par étranglement sur son lieu de travail, pour laquelle elle n'a pas été reconnue comme victime. «Je suis partie de chez moi le matin, j'ai été agressée, je ne tenais plus debout et j'ai été expulsée, se souvient-elle. J'ai tout perdu: ma maison, ma voiture, mon environnement. Je n'ai même pas pu emporter une valise...».

Mutée d'office à Nantes en 2010 après son rapatriement, elle raconte alors sa lente descente aux enfers, jusqu'à son arrêt maladie. «A partir de 2013, je n'avais environ que quinze minutes de travail à faire par mois, décrit-elle. J'ai demandé à changer de poste 76 fois, en vain. Du coup, j'ai tout fait pour m'occuper dans mon placard. Je suis par exemple diplômée en histoire du rock et en géopolitique. J'ai cru que j'allais tenir mais j'ai craqué...». Après deux tentatives de suicide et un arrêt de travail reconnus comme imputables au service, elle n'a jamais réussi à obtenir la protection fonctionnelle qu'elle réclame inlassablement devant les tribunaux. Au total, sur 16 procédures judiciaires lancées autour de cette affaire, trois sont encore en cours.

## Françoise Nicolas

Outres les articles de Mediacités, deux livres évoquent la situation de Françoise Nicolas : *Les diplomates. Derrière la façade des ambassades de France*, de Franck Renaud, paru en 2011 aux éditions Nouveau Monde et *La traque des lanceurs d'alerte* de Stéphanie Gibaud (ed. Max Milo), 2017.

## Twitter comme planche de salut



Nouveau coup dur l'an dernier,  
(<https://www.mediacity.fr/complement-denquete/nantes/2018/10/18/la-lanceuse-dalerte-du-quai-dorsay-poussee-vers-la-sortie/>) AVEC SA mise à la retraite pour invalidité, récemment validée par le **tribunal**

**administratif de Nantes**. A 58 ans, elle vit avec 850 euros par mois, se débat avec des dettes et des frais d'avocat, et prend les petits boulots qu'on souhaite bien lui donner. «Je cherche toujours à travailler, mais c'est loin d'être évident. J'ai aidé une fleuriste en décembre dernier, fait la cueillette du muguet au printemps...». Cette bûcheuse passée par France Telecom avant de devenir secrétaire de Chancellerie s'exprime désormais sur le réseau Twitter, où elle a trouvé une nouvelle planche de salut.

Depuis les élections européennes de mai dernier, elle a profité de la notoriété de la tête de liste de la République en marche Nathalie Loiseau, son ancienne directrice des ressources humaines au Quai d'Orsay, pour faire ressortir son histoire. «C'est la merveilleuse surprise de l'année», s'anime-t-elle. Après la parution d'un **article sur son cas dans Libération**, ([https://www.liberation.fr/checknews/2019/04/09/de-quoi-francoise-nicolas-ex-fonctionnaire-aux-affaires-etrangeres-accuse-t-elle-nathalie-loiseau\\_1717962](https://www.liberation.fr/checknews/2019/04/09/de-quoi-francoise-nicolas-ex-fonctionnaire-aux-affaires-etrangeres-accuse-t-elle-nathalie-loiseau_1717962)) son démenti rédigé en "Thread" sur Twitter a été vu près de 229 000 fois. «Cela peut paraître assez dérisoire et pathétique, mais je commence à avoir une certaine visibilité. Je reçois beaucoup de messages et de notifications». Malgré ses appels du pied aux médias français, assortis d'un épais dossier relatant sa situation, elle regrette le silence autour de son histoire.

## Obéir à ses valeurs

Mais tous les lanceurs d'alerte ne souhaitent pas, comme Françoise Nicolas, faire éclater leur histoire au grand jour. Du moins pas encore. C'est le cas d'Alexandre, cadre dans la fonction publique territoriale qui souhaite préserver son anonymat et les détails de son affaire. «Je n'aime pas le mot lanceur d'alerte, prévient-il. Quand on en arrive à aller faire un signalement à la justice dans le cadre de **l'article 40 du code pénal**, c'est un échec. Cela veut dire que je n'ai pas réussi à me faire entendre».

Fils d'artisan, il s'est longuement interrogé avant de signaler les faits dont il a eu connaissance. «J'ai lu le livre Désobéir, de Frédéric Gros, confie-t-il. Il faut parfois savoir le faire pour obéir à ses valeurs. Elles sont tirées de mes parents, qui étaient des gens pas très riches mais généreux...». Françoise Nicolas non plus, n'imaginait pas basculer du côté des lanceurs d'alerte. «Cela peut tomber sur n'importe qui, constate-t-elle. J'étais une fonctionnaire consciencieuse et travailleuse, pas du tout une justicière.

## Procédures en cascade

Une plainte pénale contre X pour tentative de meurtre av constitution de partie civile, déposée en 2015 devant le TC de Nantes, une nouvelle demande de protection fonctionnelle devant le tribunal administratif de Nantes et la contestation de mise à la retraite d'office devant la cour administrative

## A suivre

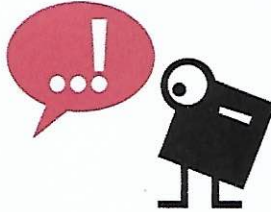
L'avocat de Françoise Nicolas vient de déposer une requête devant la cour administrative devant la cour administrative d'appel de Nantes pour contester cette décision et en particulier l'expertise médical justifiant cette mise à la retraite.



Quelqu'un de sage, surtout pas une héroïne...». Alexandre raconte s'être trouvé seul face à sa conscience avant de prendre sa décision. «On m'a conseillé de courber l'échine et d'attendre tranquillement ma retraite. Mais il est arrivé un moment où je n'en pouvais plus.».

## Dans la « gueule du loup »

C'est aussi ce qui est arrivé à Matthieu, 40 ans, qui travaillait pour une grande entreprise du secteur médical, avant d'en être licencié, quatre mois après avoir révélé des pratiques illégales en interne.



«C'est une accumulation de faits qui m'a poussé à le signaler à mon responsable hiérarchique, raconte-t-il. Même si j'ai eu l'impression de faire les choses en bonne et due forme, c'est moi qui suis devenu le fautif, le harceleur. Je suis passé du meilleur vendeur de mon unité au salarié qui ne répond jamais à la demande managériale...». Et à qui l'on ôte de plus en plus de responsabilités. «Du jour au lendemain, j'ai été écarté d'un événement qui m'était dévolu depuis des mois», décrit-il.

Durant ces quatre mois, Matthieu a éprouvé une incroyable anxiété, renforcée par un profond sentiment d'injustice. «Ce qui m'est arrivé n'est pas correct», résume-t-il. Une situation que décrit très bien Stéphanie Gibaud, ancienne cadre chez UBS, dans son ouvrage intitulé La traque des lanceurs d'alerte: «Une majorité de collaborateurs ont en général une confiance absolue en leur employeur et se tourment naturellement vers lui(...). Hélas, nos histoires démontrent toutes le contraire: faire confiance aux hiérarchies revient à se jeter dans la gueule du loup».

A ce titre, Françoise Verchère, co-référente de l'association **Anticor** (<https://www.anticor.org/>) en Loire-Atlantique, estime que la loi Sapin II du 9 décembre 2016, relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, entérine ce rapport de forces. «En demandant aux lanceurs d'alerte de référer la situation à leur hiérarchie avant de la porter sur la place publique, on les condamne à se faire licencier. Si on était dans un monde où l'on pouvait faire une confiance totale à son employeur, cela se saurait!».

## Santé fragilisée

Avec le recul, Matthieu aurait sans doute fait des choix plus stratégiques. «Pour plonger là-dedans sans relais en interne, il faut avoir un bon scaphandre...». Comme, par exemple, bien connaître les représentants du

## Article 40

Cet article stipule que « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la

personnel de l'entreprise avant de leur confier son histoire, mais aussi s'entourer le plus en amont possible des conseils d'un avocat. Alexandre, lui, avait pris soin d'en contacter un pour être bien conseillé.

Ce qui ne l'a pas empêché de vivre très douloureusement la situation, marquée par des relations de plus en plus tendues avec son employeur. «Cette période n'est pas facile à vivre car elle amplifie fortement au quotidien un conflit existant. Les critiques réitérées à chaque instant sont une charge mentale trop importante à supporter. D'abord, cela impacte le sommeil, entraîne de la fatigue et ensuite, dans mon cas, de sérieux problèmes de santé. Pour essayer de s'en sortir, il faut avoir un entourage familial compréhensif et aidant...».

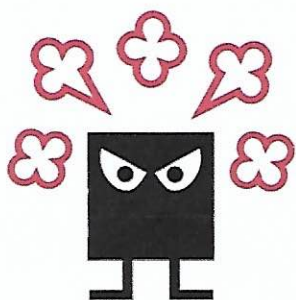
connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

## Soutien des proches

Le soutien des proches se révèle effectivement indispensable. «J'ai la chance d'être très bien entourée, confie ainsi Françoise Nicolas. Mes amis ont fondu comme neige au soleil, mais ceux qui sont restés sont vraiment là pour moi». A ses yeux, son statut de femme la rend plus vulnérable qu'un lanceur d'alerte masculin. «Quand un homme perd son emploi, il y a une mobilisation générale autour de lui. Quand c'est une femme, ce n'est pas pareil... On est encore plus invisibilisées».

Matthieu, lui, a rapidement retrouvé un emploi après son licenciement. Mais il reste déterminé à faire reconnaître ses droits. «La vie a continué mais je n'ai plus le même rapport au travail qu'auparavant, glisse-t-il. Je suis plus cynique et plus distancié au monde qui m'entoure». Même sentiment chez Alexandre, qui vient lui aussi de subir les conséquences professionnelles de son acte: «si je suis en phase avec mes valeurs et ma conscience, je suis perdant pour le reste, car entre le moment où notre employeur est au courant et le temps de la justice, il y a une période de latence importante».

## Sortir du traumatisme



Dans la plupart des cas, ces lanceurs d'alerte sont aux prises avec des difficultés matérielles (arrêt maladie prolongé, perte d'emploi, mise à la retraite...) et psychologiques. «Ce sont des gens de bonne foi, qui croient bien faire, et qui voient le cours de leur vie bouleversé pour avoir signalé un dysfonctionnement, observe Françoise Verchère. Certains ont



de grandes difficultés à sortir de ce traumatisme car ils sont littéralement atteints dans leurs valeurs».

«Ce qui est dur, c'est que l'on est davantage sanctionné que les gens qui ont commis des délits ou des crimes, estime Françoise Nicolas. Un jour, ils peuvent reprendre le cours de leur vie. Moi, je vis dans une solitude absolue, comme si j'étais devenue radioactive...». Comme le constatent les référents de la délégation départementale d'Anticor, plus les enjeux financiers sont importants, voire internationaux, plus le lanceur d'alerte risque d'y laisser des plumes.

## Citoyens en première ligne

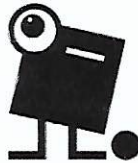
La délégation de Loire-Atlantique traite une dizaine de dossiers par an, en majorité liés à des affaires d'urbanisme (mais aussi en raison du comportement de certains élus, pour des affaires de lobbying ou encore de vente de viande avariée). La majorité des lanceurs d'alerte sont des particuliers, qui viennent ici briser leur isolement et trouver un appui à leur démarche. Communiqué de presse, recours à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ou à la chambre régionale des comptes (CRC), l'association peut actionner différents leviers pour les épauler. Elle peut aussi aiguiller la personne vers la justice pénale plutôt que le tribunal administratif, en raison de délais de prescription plus longs. Elle peut même se constituer partie civile, ce qui n'est pas encore arrivé dans le département.

Selon Alexandre, la baisse progressive de la mainmise de l'État, qui surveille moins qu'avant l'action des collectivités, aurait pour conséquence de mettre les lanceurs d'alerte en première ligne. «Aujourd'hui, le contrôle de légalité des actes des collectivités est beaucoup moins poussé que par le passé, explique-t-il. Désormais, l'objectif est de faire confiance aux élus et de simplifier la commande publique en vue de favoriser le développement économique».

Revers de la médaille: «un maire, un président de structure intercommunale ou de conseil départemental ou régional peut se sentir libre de n'en faire qu'à sa guise tout en respectant dans les formes le code des marchés publics». Seuls contre-feux possibles, dans ces conditions: les élus d'opposition, la presse ou les citoyens. «Cette logique pousse des particuliers à devenir lanceurs d'alerte, résumant les référents d'Anticor 44. Ils sont en quelque sorte obligés de 'se salir' et de mettre en jeu leur situation alors que ce sont eux qui ont les mains propres...»

L'objectif de cette enquête n'était pas de traiter du fond des affaires pointées par les lanceurs d'alerte – cela viendra sans doute -, mais plutôt de s'intéresser aux conséquences de ces actes, presque systématiquement négatives: licenciement, arrêt maladie prolongé, troubles du sommeil, de santé... Pour réaliser ce sujet, plusieurs lanceurs d'alerte du département ont été contactés. Certains ont décliné l'invitation. D'autres ont accepté de témoigner anonymement car ils sont engagés dans des procédures juridiques et ne souhaitent pas que leur histoire soit dévoilée dans la presse. Seule Françoise Nicolas, ancienne fonctionnaire du Quai d'Orsay installée à Nantes et dont Mediacités a suivi l'affaire, a accepté de témoigner à visage découvert.

*Si vous souhaitez nous adresser des documents en passant par une plateforme sécurisée et anonymisée, rendez-vous sur [pals.mediacites.fr](https://pals.mediacites.fr) (<https://pals.mediacites.fr/>)*



par [Florence Pagneux](#)

